MERCI D'AVOIR VOTÉ

Syndicat CFTC Covéa

ACTUALITES SOCIALES JUIN 2023

RESULTAT DES ELECTIONS

Votre confiance et votre soutien ont permis à la CFTC de progresser sur chaque marque et nous vous en remercions.

Grâce à vous, la CFTC est devenue la 3ème Organisation Syndicale COVEA ce qui nous permet de mieux « peser » vis-à-vis de la Direction, et par conséquence, mieux vous défendre.

Pour ces 4 années à venir, nous continuerons à vous informer, vous rencontrer, vous écouter et à porter vos revendications.

MERCI !

KLESIA: UNE NOTICE TROMPEUSE

La notice est arrivée cependant la présentation est trompeuse

Médecine douce : étiopathie, chiropractie, homéopathie, ostéopathie, acupuncture, naturopathie, sophrologie, psychologie, psychomotricité, microkinésie, hypnose, réflexologie, pédicurie-podologie … (Seules les séances auprès de professionnels diplômés dans la spécialité peuvent être remboursée)	• Facture détaillée et acquittée mentionnant l'acte et les frais engagés et faisant apparaitre la qualification nécessaire du praticien.

Il faut lire avant tout la phrase de mise en garde :

Vous êtes couvert par les seules garanties souscrites par votre employeur dont le détail figure en annexe.

Et les annexes précisent que :

PREVENTION ET MEDECINE DOUCE	
FORFAIT GLOBAL MEDECINE DOUCE	L'ensemble des consultations ci-dessous est limité à 280 € par an et par bénéficiaire
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, acupuncture, pédicurie-podologie	50 € par séance dans la limite de 6 séances par an et par bénéficiaire
Psychologie, psychomotricité, diététique	40 € par séance dans la limite 8 séances par an et par bénéficiaire

L'hypnose est exclue dans notre contrat de santé contrairement à ce que certains avaient cru comprendre.

Ne pas jeter sur la voie publique

JOURS DE CONGES FIN JUIN

Si vous avez reporté 5 jours de congés de l'année 2022, vous avez jusqu'à fin juin pour les prendre sinon ils seront perdus.

La CFTC demande à la Direction d'accepter le report de 5 jours de congés de 2023 vers 2024 pour tous ceux qui seraient obligés de prendre leurs congés de Noël sur la première semaine de janvier.

NOUVELLE CARTE DEJEUNER

Vous recevrez à compter du 13 juin la nouvelle carte UP directement à votre domicile ! Une carte acceptée auprès de plus de 220 000 commerces, la possibilité de payer avec votre mobile ou d'ajouter le complément de paiement,…

La CFTC avait fait remonter le taux de refus de l'ancienne carte dans de nombreux commerces, nous espérons que cette nouvelle carte répondra à vos attentes.

REFORME DES RETRAITES

La Direction a mis en place une FAQ relative à la réforme des retraites. Elle vous demande de vous rapprocher de la CARSAT pour connaitre l'impact de la réforme sur votre situation personnelle.

Pour ceux qui ont annoncé leur date de départ avant la réforme, **les abondements ne seront pas perdus.**

Enfin, si la réforme vous oblige à une reprise de poste alors que vous êtes en congé de fin de carrière la Direction vous propose les options suivantes :

- **Transformer votre cessation totale initialement basée sur un temps plein, via une cessation totale d'activité basée sur un temps partiel.** Cela vous permettra donc d'être en cessation totale d'activité sur une plus longue durée et ainsi, de ne pas avoir à revenir travailler tout en percevant un salaire qui sera diminué au regard de votre taux d'activité à temps partiel.
- **Financer les mois restants via le rachat de jours de CETR en percevant sous forme d'avance votre indemnité de retraite.**
- **Financer les mois restants avec votre CET** si ce dernier n'avait pas été soldé.
- **Financer les mois restants via des versements volontaires** (une partie du salaire et/ou de l'épargne salariale et/ou des versements à venir au titre de l'intéressement / participation) sur le CET/CETR.

La CFTC propose, pour les salariés qui le souhaiteraient, de transformer leur indemnité de départ à la retraite en temps au CETR.

Ne pas jeter sur la voie publique

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

Syndicat cftc Covéa
cftc-covea-france.fr